



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1822**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1822 intitulé :

**« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux d'infrastructures relatives à l'alimentation, à l'emménagement et à la distribution de l'eau potable incluant tous les travaux connexes pour alimenter le secteur de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges et le secteur Dorion en décrétant une dépense de 23 652 000 \$ et un emprunt de 15 852 000 \$ à ces fins »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 2 mai 2022.

QUE le règlement a été approuvé le 26 avril 2023 conformément à la loi pour un emprunt de 15 852 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Jean St-Antoine, avocat  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)